

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES	TARIF DES ABONNEMENTS		ANNONCES ET AVIS DIVERS	
Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque.	VOIE NORMALE		VOIE AERIEUNE	
	Six mois	Un an	Six mois	Un
Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.	an Sénégal et autres Etats de la CEDEAO		La ligne	
	15 000f	31 000f	1 000 francs	
Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de la somme de 175 francs	Etranger : France, Zaïre		Chaque annonce répétée	
	R.C.A. Gabon, Maroc		Moitié prix	
	Algérie Tunisie		(Il n'est jamais compté moins de	
	Etranger Autres Pays		10.000 francs pour les annonces).	
	Prix du numéro		Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520790 630/81	
	Année courante 600 f			
	Année ant. 700f			
	Par la poste Majoration de 130 f par numéro			
	Journal légalisé 900 f			
	Par la poste			

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS ET ARRETES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2007

12 mars Décret n° 2007-387 portant promotion et nomination dans l'Ordre national du Lion au titre de l'année 2007 3080

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

2007

24 avril Décret n° 2007-527 prescrivant l'immatriculation au nom de l'Etat, d'une parcelle de terrain du domaine national sise au km 11 de la Route de Rufisque, d'une superficie de 5.309 metres carrés, en vue de son attribution par voie de bail au profit de la Société Africaine de Bois (SAB) et prononçant sa désaffectation 3088

24 avril Décret n° 2007-566 prescrivant l'immatriculation au nom de l'Etat, d'une parcelle de terrain du domaine national sise à Tivaouane Peulh, d'une superficie de 50 hectares, en vue de son attribution par voie de bail au profit de la Société « Groupe NABI » pour la construction d'un programme de logements du « Plan JAXAAY », prononçant sa désaffectation, fixant le montant des indemnités dues aux occupants et ordonnant le paiement ou la consignation et autorisant l'Etat à prendre possession du terrain en cause 3088

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES

2007

2 mai Arrête ministériel n° 2556 fixant les couleurs et les symboles des bulletins de vote à l'occasion des élections législatives du 3 juin 2007 3090

2 mai Arrête ministériel n° 2570 M.INT.CL-DAGAT-DEL-AS portant autorisation d'une association étrangère dénommée : Association Espagnole d'Ecotourisme actif « Campamentos Solidarios » (AEEACS) ... 3091

2 mai Arrête ministériel n° 2571 M.INT.CL-DAGAT-DEL-AS portant autorisation d'une association étrangère dénommée : Association Children's Hope International - Sénégal ... 3091

MINISTERE DE L'ECONOMIE MARITIME

2007

13 avril Arrête interministériel n° 2260 portant réglementation de l'importation de produits halieutiques 3091

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

2007

13 mars Arrête ministériel n° 1598 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Centre de Formation Professionnelle de Baila 3092

13 mars Arrête ministériel n° 1599 METFP-DC-CT2 portant création du Centre Sectoriel de Formation Professionnelle aux métiers des Industries Agroalimentaires CSFP-IAA 3092

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces 3093

PARTIE OFFICIELLE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET n° 2007-387 du 12 mars 2007
portant promotion et nomination dans l'Ordre
national du Lion au titre de l'année 2007.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43 et 76 ;

Vu le décret n° 72-24 du 11 janvier 1972, portant Code de l'Ordre national du Lion, modifié par le décret n° 72-942 du 26 juillet 1972 ;

Vu le décret n° 2002-593 du 13 juin 2002, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion ;

Vu le décret n° 2004-561 du 14 avril 2004, portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2004-1385 du 4 novembre 2004, portant reconduction et nomination des membres du Conseil de l'Ordre national du Lion ;

Vu le décret n° 2006-736 du 31 juillet 2006, portant répartition des contingents de décoration pour l'année 2007 ;

Vu le décret n° 2007-300 du 27 février 2007, mettant fin aux fonctions de ministres et fixant la composition du Gouvernement ;

Vu la déclaration du Conseil de l'Ordre en ses séances des 16, 17 et 18 janvier 2007, dont il résulte que les promotions et nominations sont faites en conformité avec les lois, décrets et règlements en vigueur ;

Sur présentation du Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion,

DECRETE :

Article premier. - Sont promus au grade de Commandeur :

Présidence de la République

1. M. Mouhamadou Ciré Mara, médecin-général de division, né le 7 janvier 1946 à Dakar ;

2. M. Mamadou Guèye Faye, colonel, gouverneur militaire, né le 11 novembre 1956 à Rufisque.

Primature

et Ministère chargé du Développement local.

3. M. Charles Guèye, colonel, conseiller de Défense du Premier Ministre, né le 3 juin 1950 à Dakar.

*Ministère de l'Economie et des Finances,
Ministère chargé du Budget*

4. M. Mamadou Abdoulaye Sow, inspecteur du trésor, né le 8 mars 1952 à Mbour.

*Ministère de l'Intérieur
et des Collectivités locales*

5. M. Modiène Niang, colonel, adjoint adm. CDT GNSP, né le 12 février 1948 à Dakar.

Ministère des Forces armées

6. M. Abdoulaye Fall, Général de Division Haut Commandant de la Gendarmerie, né en 1953 à Yang Yang.

7. M. Abdoul Aziz Guèye, colonel, Batsoutgen, né le 4 septembre 1948 à Tivaouane.

*Ministère de l'Education. Ministère délégué
chargé des Questions pédagogiques. Ministère
chargé de l'Alphabétisation des langues nationa-
les et de la Francophonie*

8. M. Issakha Touré, inspecteur éducation à la retraite, né le 7 juillet 1940 à Saint-Louis.

*Ministère de la Femme, de la Famille
et du Développement social*

9. M. Abdoulaye Seck, gestionnaire au CENAF, né le 29 mai 1946 à Dakar.

Ministère des Sports

10. M. Alioune Dramé, journaliste, Directeur cabinet, né en 1951 à Nioro-du-Rip.

*Ministère de l'Environnement
et de la Protection de la Nature*

11. M. Papa Moussa Koita, ingénieur des travaux Parcs nationaux, né le 6 décembre 1948 à Mbour.

*Grande Chancellerie de l'Ordre
national du Lion*

12. M. Demba Samba Diallo, inspecteur principal Impôt et Domaines, né le 18 septembre 1940 à Dakar ;

13. M. Mamadou Lakh, ingénieur génie rural, ancien Directeur général SN forages, né le 29 décembre 1944 à Saint-Louis.

Art. 2. - Sont promus au grade d'Officier :

Présidence de la République

1. M. Mamadou Sarr, colonel, inspection technique « Génie », né en 1947 à Niodior ;

2. M. Mamadou Demba Mbaye chauffeur, employé SOCOSAC, né en 1949 à Pété ;

3. M^{me} Absatou Diop, secrétaire sténodactylographe, née le 5 octobre 1950 à Dākār ;

4. M. Emile Diandy, MDL-chef, chef secrétariat, né le 9 juillet 1953 à Djifanghor.

*Primature et Ministère délégué chargé
du Développement local*

5. M. Mohamed Ben Abdallah Dionne, Directeur cabinet du Premier Ministre, né le 22 septembre 1959 à Gossas ;

6. M. Pierre Ndiaye, capitaine de la Gendarmerie à la retraite, né le 14 décembre 1946 à Dakar.

Ministère de l'Economie et des Finances

7. M. Amadou Kāne, Directeur général de la BICIS, né le 11 septembre 1954 à Thiès ;

8. Waddé Ibna B. Michel Wone, chef d'agence à la S.G.B.S, né le 8 avril 1952 à Saint-Louis.

*Ministère de l'Economie maritime
et des Transports maritimes internationaux*

9. M. Saliou Rama Kā, administrateur civil principal, né en 1955 à Tassinère ;

10. Matar Diouf, docteur vétérinaire océanographe, né le 12 décembre 1949 à Thiès.

*Ministère des Infrastructures, de l'Équipement,
des Transports terrestres
et des Transports maritimes intérieurs*

11. M. Amary Diop, capitaine du Port de Ziguinchor, né le 1^{er} octobre 1947 à Ndécou Lamane ;

12. Alassane Diop, cheminot à la retraite, né le 6 novembre 1931 à Dakar.

*Ministère de l'Intérieur
et des Collectivités locales*

13. M. Madia Ndiaye, capitaine adjoint chef de division, né le 6 janvier 1952 à Rufisque ;

14. M. Abdou Fall, adjudant-major, chef de garde, né le 2 janvier 1954 à Dakar ;

15. M. Cheikhou Cissé administrateur civil principal, né en 1956 à Ouakoundé ;

16. M^{me} Anna Sémou Faye, directrice de la Police de l'Air, née le 14 avril 1958 à Mbodiène ;

17. M. Abdoulaye Marième Diallo, directeur Ecole nationale Police, né le 9 août 1948 à Ngouye ;

18. M. Ibrahima Diallo, commissaire police divisionnaire, né le 10 septembre 1955 à Néma/Ziguinchor ;

19. M. Papa Mboup, chef sec. particulier de la DAGE, né le 3 août 1950 à Diourbel.

Ministère des Forces armées

20. M. Abdoulaye Fall, Général de Division, CEMGA, né le 10 novembre 1952 à Dakar ;

21. M. Ousseynou Boye, intendant-colonel, BHR-MFA, né le 12 décembre 1959 à Ngathie ;

22. - M. Koly Ndiaye Cissé, colonel de Gendarmerie, né le 29 mai 1950 à Bobo Dioulasso ;

23. M. Mamadou Ndoeye, médecin-colonel, BATSANTE, né le 6 octobre 1949 à Dakar ;

24. M. Mame Birame Faye, lieutenant-colonel, GSAA, né le 21 mai 1954 à Thiès ;

25. M. Souleymane Mboup, pharmacien-colonel, BATSANTE, né le 2 juin 1951 à Dakar ;

26. M. Alain J. Charlemagne Pereira, colonel, GSAA, né le 3 mai 1955 à Ziguinchor ;

27. M. Mar Macodou Diouf, médecin-colonel, BATSANTE, né le 5 avril 1947 à Rufisque ;

28. M. Youssouph Gaye, médecin-colonel, chef div. Ali. et survi enf., né le 8 décembre 1952 à Aïoun el et Atrous ;

29. M. Papa Guèye, lieutenant-colonel, BATRANS, né le 9 septembre 1949 à Keur Ndiaye Lô ;

30. M. Mamadou Kāne, capitaine de frégate, GSM, né le 15 octobre 1959 à Nguéniène ;

31. M. Diégane Ngom, chef d'escadron de la Gendarmerie, né en 1954 à Poupouye (Fatick) ;

32. M. Mamadou Diouf, commandant, 25^e BRA, né le 25 novembre 1958 à Rufisque ;

33. M. Guirane Ndiaye, commandant, BATPARA, né 8 août 1961 à Logdir (Tattaguine) ;

34. M. Moussa Fall, capitaine de Gendarmerie, né le 7 mars 1950 à Dakar ;

35. M. Hal Assane Hane, lieutenant, BATPARA, né le 4 novembre 1959 à Dakar ;

36. M. Mamadou Mbengue, adjudant-major, GNO, né le 28 juin 1953 à Dakar ;

37. M. Ousseynou Guèye, adjudant chef, 2^e bataillon, né le 5 juin 1952 à Kassoly ;

38. M. Pape Mbodj adjudant-chef, de Gendarmerie, né le 12 mars 1954 à Richard-Toll ;

39. M. Ousmane Fall, adjudant BATRANS, né le 21 octobre 1955 à Boki ;

40. M. Lamine Diédhiou, sergent, ENOA, né le 12 septembre 1966 à Thiobon ;

41. M. Bakary Sané, gendarme, né en 1952 à Saboya (Niour-du Rip) ;

42. M. Alioune Sène, 1^{re} classe BATARTI, né le 21 octobre 1964 à Dakar ;

43. M^{me} Madaleine Suzane Diouf, assistante sociale, BHR, née le 15 mai 1951 à Saint-Louis ;

44. M. Ibrahima Aly Gaye, membre URAC de Dakar, né en 1953 à Valaldé (Podor).

Ministère de l'Education. Ministère délégué chargé des Questions pédagogiques. Ministère chargé de l'Alphabétisation des langues nationales et de la Francophonie

45. M. Moussa Mbaye, proviseur, né le 23 juillet 1959 à Mbour ;

46. M. Ousmane Diop, ingénieur des travaux publics, né le 4 avril 1956 à Rufisque ;

47. M. Cheikh Ndiaye, inspecteur académie Dakar, né en 1947 à Fatick ;

48. M. Mamadou Sall, inspecteur de l'Education, né le 12 novembre 1944 à Boghé ;

49. M. Maurice Ndéné Warore, professeur, IA Ziguinchor, né le 3 novembre 1950 à Maka Kahone ;

50. M. Mamadou Moustapha Kassé, professeur économie, né en 1941 à Tambacounda ;

51. M. Mbaye Thiam, directeur EBAD, né en 1953 à Dahra ;

52. M. Aboubacry Moussa Lam, professeur titulaire UCAD, né en 1953 à Sinthiou ;

53. M. Souleymane Diop, proviseur, né le 2 janvier 1945 à Pire ;

54. M. Abdoul Wahab Dia, directeur d'école aux Parcelles Assainies, né en 1948 à Guidjilone.

Ministère du Tourisme et du Transport aérien

55. M. Gustave Sadio, secrétaire adm. gestionnaire, né en 1950 à Simbandi Balante ;

Ministère du Commerce et de la Consommation

56. M^{me} Mame Aïssatou Diop, commissaire enquêtes économique, née le 6 janvier 1951 à Dakar ;

57. M. Magatte Ndoeye, secrétaire d'administration, né le 19 octobre 1951 à Dakar.

Ministère de la Santé et de la Prévention médicale

58. M. Massamba Diop, colonel, directeur de l'HALD, né le 16 juillet 1951 à Dakar ;

59. M. Falilou Diop, directeur de l'Hôpital de Touba, né le 18 décembre 1950 à Diourbel.

Ministère de la Fonction publique, du Travail et des Organisations professionnelles

60. M. Ibrahima Ciré Anne, directeur ressources humaines, né le 2 octobre 1953 à Pété ;

61. M^{me} Bigué Mboup Seck, assistante sociale, née le 7 mars 1949 à Tivaouane.

Ministère des Sports

62. M^{me} Yacine Ben Dada Thiam, professeur éducation sportive, née le 23 octobre 1948 à Bordj El Kiffan (Algérie).

Ministère des Postes, des Télécommunications, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

63. M. Ousseynou Diop, ingénieur télécommunication à la retraite, né le 26 novembre 1938 à Rufisque.

Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature

64. M. Demba Mamadou Bâ, conseiller technique, né le 1^{er} janvier 1954 à Sinthiou-Bamambé ;

65. M. El Hadji Issa Thiam, agent technique Parcs nationaux, né le 22 août 1949 à Kaolack.

Ministère de l'Information. Porte Parole du Gouvernement

66. M^{me} Angelique Niang, aide-archiviste, née le 13 octobre 1951 à Dakar.

Ministère des PME, de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro-Finance

67. M. Mamadou Coulibaly, conseiller technique, né le 31 octobre 1950 à Thiès.

Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi

68. M. Amadou Bâ, agent d'administration, né le 26 octobre 1958 à Kaolack.

Ministère du Plan et du développement durable

69. M. Lamine Seydi, administrateur civil de classe exceptionnelle, né en 1949 à Ndoumbouthe.

Ministère de l'Élevage

70. M. Tidiane Kâne, ingénieur des travaux d'élevage, né le 1^{er} janvier 1946 à Agnam Civol.

Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle

71. M. Mamadou Sagnané, directeur de la formation professionnelle, né le 13 juin 1951 à Dakar ;

72. M. Ousseynou Guèye, directeur CFPT Sénégal Japon, né le 18 juin 1955 à Dakar.

*Grande Chancellerie de l'Ordre
national du Lion*

73. M. Galaye Seck, ancien directeur Monnaies et Crédit, né le 17 novembre 1942 à Saint-Louis ;

74. M. El Hadji Magatte Thiam, inspecteur des douanes en retraite, né en 1933 à Mékhé ;

75. M. Mohamadou El Bachir Dia, professeur enseignement secondaire à la retraite, né le 28 janvier 1940 à Nguidjilone ;

76. M. Al-Hassane Diop, adjudant à la retraite, né le 30 septembre 1948 à Kinshasa ;

77. M. Adiouma Sèye, président tribunal HCI Dakar, né le 27 avril 1946 à Dakar.

Art. 3. - Sont nommés au grade de Chevalier :

Présidence de la République

1. M^{me} Marie Lucienne Tissa Mbengue, conseiller à la Présidence de la République, née le 13 août 1954 à Tivigne Tanghor ;

2. M^{me} Fatéma Fall, professeur conseiller technique à la Présidence de la République, née le 11 août 1953 à Mékhé ;

3. M. Papa Ousmane Guèye, inspecteur général d'Etat, né le 23 novembre 1959 à Sokone ;

4. M. Birama Mangara, inspecteur général d'Etat, né le 8 juin 1963 à Keur Samba Kane ;

5. M. Gallo Samb, bibliothécaire, né en 1948 à Sakal ;

6. M. Amadou Ciré Diallo, chef secrétariat, né le 26 janvier 1960 à Kédougou ;

7. M. Pape Demba Diallo, administrateur civil, né le 28 janvier 1964 à Saint-Louis ;

8. M^{me} Khardiata Samb, secrétaire sténo dactylographe, née le 15 septembre 1955 à Dakar ;

9. M. Abdoulaye Guèye, fonctionnaire, né le 17 août 1952 à Dakar ;

10. M. Amary Sow, fonctionnaire, né en 1948 à Nguèkhokh ;

11. M. Mouhamadou Mbengue médecin-lieutenant-colonel, médecin particulier du Président de la République, né le 21 février 1959 à Dakar ;

12. M. Babacar Dièye secrétaire CDEG, né le 9 janvier 1955 à Dakar ;

13. M. Hamet Wade, opérateur au central téléphonique, né le 29 janvier 1963 à Dakar ;

14. M. Mamaly Dia Seydi, chef de cabinet à l'IGFA, né le 13 mai 1963 à Sédhiou ;

15. M. Ibrahima Thiam, commandant, chef de cabinet -CEMPART, né le 16 août 1962 à Diofior.

*Primature
et Ministère délégué chargé du Développement local*

16. M. Malick Ndao, horticulteur, né le 20 septembre 1946 à Diourbel.

Ministère de l'Economie et des Finances

17. M. Mamadou Matar Guèye, statisticien démographe, né le 9 février 1949 à Yéne Toddé ;

18. M. Abou Saïdou Ndiaye gardien, né le 23 octobre 1947 à Diaba ;

19. M^{me} Astou Sagna, conseiller planification, ingénieur des travaux publics, née le 2 mai 1957 à Ziguinchor ;

20. M. Mamadou Boly Sow, contrôleur principal des douanes, né en 1958 à Lérabé (Podor) ;

21. M. Mamadou Touré, juriste manager, né le 30 juin 1956 à Mbour ;

22. M. Ibrahima Diémé percepteur à Guédiawaye, né en 1956 à Ziguinchor ;

23. M. Abdoulaye Thiam, inspecteur du trésor, né le 16 décembre 1948 à Rufisque ;

24. M. Ibnou Guèye, analyste programmeur, né le 4 juillet 1951 à Dakar.

*Ministère de l'Economie maritime
et des Transports maritimes internationaux*

25. M. Gomis Diédhiou, inspecteur navigation maritime, né le 16 mai 1950 à Tendouck ;

26. M. Ambroise Sarr, pilote, commandant du Port, né le 15 janvier 1951 à Fadiouth ;

*Ministère des Infrastructures, de l'Équipement,
des Transports terrestres et des Transports maritimes
intérieurs*

27. M. Thiemo Mademba Gaye, directeur de cabinet du ME, né le 19 novembre 1956 à Kolda ;

28. M. Mamadou Lamine Cissé, agent de maîtrise, né en 1950 à Sédhiou ;

29. M. Balla fall, chef de groupe mécanique, né en 1950 à Thiandigue ;

30. M. El Hadji Alioune Fall, directeur exploitation Dakar Dem Dick, né le 22 août 1953 à Dakar.

*Ministère de l'Intérieur
et des Collectivités locales*

31. M. Ndary Touré, directeur de cabinet, né le 14 avril 1950 à Médina Sabakh ;

32. M. Ndatli Diop, capitaine commandant de Compagnie, né en 1952 à Fao ;

33. M. Ibrahima Dieng, capitaine, commandant de compagnie, né le 20 décembre 1953 à Gossas ;

34. M. Moussa Niang, lieutenant commandant de compagnie, né le 16 juin 1958 à Nguékokh ;

35. M. Cheikh Tine, lieutenant commandant de compagnie, né le 3 novembre 1968 à Pout ;

36. M. Oumar Tine, lieutenant, chef du BEMRTF, né le 9 mai 1957 à Khombole ;

37. M. Ameth Fadel Bâ, adjudant-chef, chef de garde, né le 4 août 1953 à Thiès ;

38. M^{me} Yacine Fall, assistante sociale, née le 13 avril 1957 à Dakar ;

39. M. Bafodé Kallo, sous préfet, né le 7 février 1955 à Marssassoum ;

40. M. Abdoulaye Dioum, commissaire de police divisionnaire, né le 11 février 1952 à Dakar ;

41. M. Waly Sow, directeur des personnels, né le 29 décembre 1950 à Saint-Louis ;

42. M. El Hadji Malick Dieng, directeur des personnels, né le 14 septembre 1952 à Dakar ;

43. M. Issa Ndiaye, chef section régional compagnie de circulation, né le 6 juillet 1958 à Koumpentoum ;

44. M. Mbaye Thiom adjoint chef de secteur, né le 27 décembre 1954 à Dakar ;

45. M. Alassane Fall, chef de la division administration né en 1956 à Diamel.

Ministère des Forces armées

46. M. Babacar Faye, pharmacien-colonel BATSANTE, né le 18 mai 1947 à Khombole ;

47. M. Doudou Sall, lieutenant-colonel de la Gendarmerie, né le 30 juin 1960 à Thiès ;

48. M. Mamadou Sonar Ngom chef d'escadron de la Gendarmerie, né en 1958 à Fayil ;

49. M. Babacar Bâ, capitaine de frégate, GNO, né le 4 octobre 1958 à Sokone ;

50. M. Cheikh Amala Mbengue, commandant BATSOUTGEN, né le 30 novembre 1959 à Saint-Louis ;

51. M. Birane Niang, commandant 26° BRA, né le 22 décembre 1959 à Louga ;

52. M. Henry Diouf commandant 22° BRA, né le 5 janvier 1962 à Diourbel ;

53. M. Amadou Anta Guèye, commandant 12° BAI, né le 15 juillet 1960 à Ndoulo ;

54. M. Papa Souleymane Sarr, commandant, GSAA, né le 13 mars 1964 à Saint-Louis ;

55. M. Ababacar Ndiaye, commandant BATSOUTGEN, né le 18 décembre 1962 à Guinguinéo ;

56. M. Moustapha Bâ, mécanicien, à l'Hôpital principal, né le 2 décembre 1952 à Dakar ;

57. M. Papa Seyni Touré, capitaine de corvette GNO, né le 6 janvier 1961 à Thiès ;

58. Omar Diouf, chef d'escadron de la Gendarmerie, né le 22 août 1961 à Dakar ;

59. M. Dieudonné Agbo, capitaine de la Gendarmerie, né le 7 juillet 1963 à Dakar ;

60. M. Talla Diouck, lieutenant BAMAT, né le 29 mars 1957 à Diourbel ;

61. M. Amadou Lamine Ndiaye, lieutenant GOAA, né le 27 janvier 1960 à Dagana ;

62. M. Ousseynou Sèye, adjudant-major, BATRANS, né le 17 octobre 1951 à Dakar ;

63. M. Kélountang Bodian, adjudant-chef BATARTI, né en 1952 à Mampalogo ;

64. M. Lamine Ndiaye adjudant-chef BATRAIN, né le 30 novembre 1953 à Djilor ;

65. M. Moussa Tall, adjudant-chef BATRANS, né le 22 décembre 1953 à Dakar ;

66. M. Ousmane Dioné, adjudant-chef de la Gendarmerie, né le 30 décembre 1956 à Yéba ;

67. M. Fiacre Coly, adjudant-chef BATMAT, né le 14 décembre 1954 à Thiès ;

68. M. Tamsir Demba Thiaw, adjudant-chef de la Gendarmerie, né le 9 février 1954 à Dougar ;

69. M. Cheikh Fall, premier maître GSM, né en 1954 à Kébémér ;

70. M. Moussa Badji adjudant GOAA, né le 23 mars 1957 à Sibicouroto n° 2 ;

71. M. Daniel Ndiaye, adjudant BATINT, né le 13 avril 1957 à Gassane ;

72. M. Ousseynou Faye, MDL-chef de la Gendarmerie, né en 1957 à Ndoulo ;

73. M. Babacar Faye, sergent, secrétaire au MFA, né le 6 septembre 1966 à Mbel Bouc ;

74. M. Djiby Diao, MDL-chef de la Gendarmerie, né le 23 décembre 1959 à Kolda ;

75. M. Oumar Diallo, gendarme, né en 1954 à Bignona ;

76. M. Momar Ndiaye, caporal-chef, secrétaire Musée, né le 11 septembre 1964 à Matam ;

77. M. Woury Dembélé, président URAC de Tambacounda, né en 1931 à Tambacounda ;

78. M. François Mendy, gendarme, né le 10 août 1960 à Dakar ;

79. M. Hassana Diallo, 1^{re} classe 24^o BRA, né le 2 mars 1965 à Diam Héry Yéro ;

80. M. Thierno Ndoye, 1^{er} sapeur mineur chauffeur, né le 19 juin 1964 à Rufisque.

Ministère de l'Éducation. Ministère délégué chargé des Questions pédagogiques. Ministère chargé de l'Alphabétisation des langues nationales et de la Francophonie

81. M. Moussa Narou Mbengue, inspecteur de l'éducation, né le 3 janvier 1949 à Dakar ;

82. M. Mbaye Diouf, chef projet informatique, né le 7 novembre 1954 à Rufisque ;

83. M. Cheikh Moustahine Mbaye, professeur enseignant Lycée Maurice Delafosse, né le 29 janvier 1951 à Dakar ;

84. M. Harouna Samassa, inspecteur cons. péd. nat. Ar. né le 4 octobre 1949 à Ballou (Bakel) ;

85. M. Georges Seck, professeur proviseur Lycée Lamine Guèye né en 1948 à Palmarin ;

86. M. Pape Demba Mbaye, inspecteur enseignement élémentaire, né en 1948 à Khombole ;

87. M. Alioune Ndiaye, proviseur Lycée Malick Sall, né en 1953 à Diaoulé ;

88. M. Nouha Cissé, proviseur Lycée Djignabo, né en 1949 à Kolda ;

89. M. Alassane Mbengue, enseignant, né le 15 novembre 1954 à Thiès ;

90. M. Mamadou Sèye, proviseur Lycée El Hadji Mamadou Diouf, né le 9 juin 1953 à Dakar ;

91. M. Bah Dieng, professeur principal CEM Colobane, né en 1955 à Mbacké ;

92. M. Baba Ousseynou Ly, inspecteur éducation LA Louga, né en 1955 à Thiélaou ;

93. Cheikh Pathé Guèye, inspecteur de l'enseignement élémentaire, né le 24 février 1947 à Kaolack ;

94. M^{me} Awa Bèye, secrétaire de direction, née le 19 septembre 1950 à Diourbel ;

95. M. Isidore Henri Isaac Sène, professeur Ecole des bibliothécaires, né le 7 septembre 1946 à Dakar ;

96. M^{me} Irène Dieudonnée Attolode, directrice affaires juridiques, née le 31 mars 1949 à Dakar ;

97. M. Abdou Karim Ndoye, directeur enseignement et réforme, né le 2 avril 1949 à Rufisque ;

98. M. El Hadji Abib Ngom, directeur Ecole supérieure Polytechnique, né le 17 janvier 1949 à Diourbel ;

99. M. Housseyn Dembel Sow, professeur médecin-chef service pédiatrie Albert Royer, né le 10 novembre 1946 à Dakar ;

100. M. Moussa Fafa Cissé, professeur médecin-chef service Labo Albert Royer, né le 8 septembre 1951 à Kignan.

Ministère du Tourisme et du Transport Aérien

101. M. Malick Bâ, payeur ANNS, né le 13 mai 1961 à Saint-Louis ;

102. M. Papa Diéry Sène, contrôleur de gestion, né le 4 mai 1959 à Koulouck ;

103. M. Alassane Sidy Kâne, Météorologiste, né en 1950 à Mbolo Birane ;

104. M. Adama Diallo, assistant météo, né le 2 janvier 1950 à Dakar.

Ministère du Commerce et de la Consommation

105. M. Fodé Guissé, contrôleur du contrôle économique, né en 1949 à Gamadji Saré ;

106. M. Pape Demba Diallo directeur général par intérim du CICES, né le 8 septembre 1954 à Thès ;

107. M^{me} Aïssatou Lamarana Bâ, technicienne supérieure de labo, née le 12 mai 1954 à Kolda ;

108. M. Emmanuel Sombel Sarr, contrôleur du contrôle économique, né le 5 janvier 1955 à Dakar.

Ministère de la Santé et de la Prévention médicale

109. M. Luc Dionou, directeur Hôpital de Tambacounda, né le 2 avril 1952 à Kandé (Ziguinchor) ;

110. M. Bouna Ndiaye, surveillant général Hôpital de Thiaroye, né le 4 janvier 1947 à Saint-Louis ;

111. M. Abdoulaye Ly, médecin-conseiller technique n° 2, né le 29 octobre 1956 à Dagana ;

112. M. Bouna Camara, technicien supérieur de la statistique, né le 2 mars 1962 à Ndoffane ;

113. M^{me} Khady Sy, sage-femme d'Etat, née le 19 mai 1960 à Guinguinéo ;

114. M. Momar T'angaly Diouf, médecin anesthésiste réanimation, né le 12 janvier 1951 à Rufisque ;

115. M^{me} Thiarié Niane, agent sanitaire, née en 1947 à Kaolack ;

116. M. Edouard Badiane, technicien médical né en 1949 à Tendième ;

117. M. Ansou Bandia, technicien supérieur de santé, né en 1954 à Boudhé Samine ;

118. M^{me} Fatou Mbodji, agent sanitaire, née le 29 septembre 1948 à Dakar.

*Ministère de la Femme, de la Famille,
du Développement sociale
et de l'Entreprenariat féminin*

119. M^{me} Asmao Kandé, ménagère à Kolda, née le 18 juin 1956 à Bantancountou ;

120. M^{me} Sarata Nouhoum Ly, assistante sociale, née le 14 février 1960 à Mbour ;

121. M. Moustapha Mbodji, directeur national action sociale, né le 2 janvier 1951 à Mbacké ;

122. M. Papa Sabirane Seck, instituteur principal de classe exceptionnelle, né le 27 novembre 1947 à Dahra ;

*Ministère de la Fonction publique, du Travail
et des Organisations professionnelles*

123. M. Mohamed Thierno Ndjim, inspecteur éducation, directeur de l'Emploi, né le 10 octobre 1949 à Kanel ;

124. M. Mbacké Diagne, inspecteur éducation, directeur CNFA, né le 6 septembre 1957 à Guinguinéo ;

125. M. Mary Diouf, chef de bureau gestion ressources humaines, né le 27 juillet 1959 à Gandiaye ;

126. M. Ahmadou Yéri Diop, directeur général Caisse sécurité sociale, né le 24 août 1959 à Dakar ;

127. M. Cheikh Alassane Sène, enseignant-intendant, né le 11 juillet 1961 à Guinguinéo.

Ministère des Sports

128. M. Stanislas Diène, technicien horticole, né en 1950 à Fadiouth ;

129. M. Salif Diallo, chef service régional du sport, né le 9 octobre 1947 à Dakar ;

130. M. Alioune Diakhaté Mbaye, professeur éducation physique, né le 15 février 1955 à Thiès ;

131. M. Ousmane Bâ, instructeur EPS, né le 10 mai 1956 à Gaé.

*Ministère de l'Urbanisme
et de l'Aménagement du Territoire*

132. M. Sérigne Alioune Assé Seck, urbaniste, né le 18 décembre 1957 à Dakar ;

133. M. Cheikh Sadibou Sidibé, urbaniste, né le 30 novembre 1954 à Dakar ;

134. M^{me} Seynabou Fall, secrétaire, née le 23 décembre 1956 à Kaolack ;

135. M. Makhoudia Tall, technicien supérieur en architecture, né le 17 juin 1961 à Diourbel.

*Ministère des Postes, des Télécommunications,
des Nouvelles Technologies de l'Information
et de la Communication*

136. M. Dame Gaye, directeur de cabinet du MTPTIC, né le 13 septembre 1954 à Kaolack ;

137. M. Saliou Sow, chef de SAGE MPTTIC, né le 30 décembre 1963 à Thiès ;

138. M. Malick Gaye, professeur adjoint EPS, né le 2 août 1951 à Dakar ;

139. M. Amadou Cissé, commis d'administration, né le 26 janvier 1953 à Louga.

*Ministère de l'Industrie
et de l'Artisanat*

140. M. Abdoulaye Niang, chef personnel, né le 15 décembre 1952 à Dakar ;

141. M^{me} Françoise épouse Sarr Diouf, lingère, née le 30 décembre 1947 à Fadiouth.

*Ministère de l'Environnement
et de la Protection de la nature*

142. M^{me} Condèye épouse Gaye Sylla, ingénieur des eaux et forêts, née le 1^{er} mai 1955 à Louga ;

143. M. Ibrahima Seck, agent technique Parcs nationaux, né le 10 mars 1953 à Maka Kaël ;

144. M. Sérigne Sarr, brigadier chef de police, né le 3 juillet 1950 à Darou Mousty ;

*Ministère de l'Information,
Porte Parole du Gouvernement*

145. M^{me} Rokhaya Sylla, agent d'administration née le 25 novembre 1957 à Dakar ;

146. M^{me} Rokhaya Dia, agent commercial née le 30 avril 1956 à Louga ;

147. M. Alpha Abdallah Sall, journaliste, chef de DESK, né le 21 octobre 1952 à Thiès ;

148. M. Abdoulaye Boye, chef département gestion personnel, né le 9 février 1949 à Dakar.

*Ministère du NEPAD, de l'Intégration
économique africaine et de la Politique
de Bonne Gouvernance*

149. M. Ibnou Bèye, chef SAGE, né le 14 novembre 1958 à Saint-Louis ;

150. M. Ibrahima Lyra Sarr, gestionnaire de projet, né le 24 février 1962 à Mboss.

Ministère du Cadre de Vie et des Loisirs

151. M. Thiar Ndiaye, chef secteur du Petit Palais, né en 1951 à Tassinère ;

152. M. Souleymane Aw, chef de secteur de Rufisque, né le 4 août 1958 à Dakar.

*Ministère des PME, de l'Entrepreneuriat féminin
et de la Micro-Finance*

153. M. Oumar Diémé, gestionnaire, né en 1952 à Thionck Essyl ;

154. M. Auguste Bruno D'erneville, économiste-gestionnaire, né le 23 octobre 1955 à Dakar ;

155. M. Abdoul Kader Zeylani Bâ, conseiller technique, né le 8 août 1958 à Mbour.

Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi

156. M. Cissé Mbaye, instructeur éducation populaire, né en 1948 à Khombole ;

157. M^{me} Safiétou Diop, instructeur éducation populaire, née le 2 septembre 1964 à Méckhé ;

158. M. Aliou Ndiaye, directeur administratif, né le 8 mars 1964 à Bit-Nguel ;

159. M. Babou Faye, directeur promot. esp. ent. né en 1957 à Bary Ndondol.

*Ministère du Plan
et du Développement durable*

160. M. Cheikh Ould Khadim Ndiaye, professeur mathématiques et sciences naturelles, né le 10 novembre 1952 à Louga ;

161. M. Abdourahmane Ngom, chef de division, né le 17 juillet 1948 à Gandiaye.

Ministère de l'Elevage

162. M. El Hadji Sylla, ingénieur travaux de l'élevage, né en 1940 à Birkilane ;

163. M. Djibril Diop, agent technique de l'élevage, né le 8 février 1946 à Dakar ;

164. M. Atoumane Mamadou Kâne, inspecteur aménagement du territoire, né le 29 août 1955 à Thillé Boubacar ;

165. M. Abdoulaye Diop, ingénieur des travaux de l'élevage, né le 5 mai 1955 à Rufisque ;

166. M. Michel Sabbagh, docteur vétérinaire, né le 12 novembre 1957 à Thiès.

*Ministère de l'Enseignement technique
et de la Formation professionnelle*

167. M. Lamine Sagna, directeur de cabinet du Ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, né en 1953 à Djifanghor ;

168. M. Sanoussi Diakité, conseiller technique, né le 20 avril 1959 à Kolda ;

169. M^{me} Fatou Thiam, secrétaire, née le 22 octobre 1957 à Dagana ;

170. M^{me} Claire Diédhiou, maîtresse d'enseignement technique professionnel et social, née le 22 mars 1948 à M'Lomp Djicomol ;

171. M. Massamba Mbow, inspecteur de spécialité, né en 1953 à Tivaouane.

Ministère des relations avec les Institutions

172. M^{me} Bineta Diop, ménagère, née le 9 juillet 1933 à Dakar ;

173. M^{me} Awa Gaye, ménagère, née le 20 août 1937 à Dakar ;

*Grande Chancellerie de l'Ordre
national du Lion*

174. M. Samba Tall, comptable SONACOS à la retraite, né le 29 décembre 1946 à Dakat ;

175. M. Mbaye Diop Sarr, ingénieur statistique général BCEAO à la retraite, né le 16 mars 1946 à Thiès ;

176. M. Fary Diouf, adjudant major à la retraite, né en 1948 à Guinguinéo ;

177. M^{me} Aminata Wane, professeur enseignement secondaire, née le 22 septembre 1950 à Dakar ;

178. M. Kéba Bourama Sagna, adjudant, chef moyens roulants, né le 3 octobre 1958 à Ziguinchor.

Art. 4. - Le Premier Ministre, les Ministres d'Etat, les Ministres et le Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 12 mars 2007.

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Macky SALL.

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

DECRET n° 2007-527 en date du 24 avril 2007 prescrivant l'immatriculation au nom de l'Etat, d'une parcelle de terrain du domaine national sise au Km 11 de la Route de Rufisque, d'une superficie de 5309 mètres carrés, en vue de son attribution par voie de bail au profit de la Société Africaine de Bois (SAB) et prononçant sa désaffectation.

Article premier. – Est prescrite l'immatriculation au nom de l'Etat du Sénégal, dans les formes et conditions prévues au titre II du décret n° 64-573 du 30 juillet 1964, notamment en ses articles 29, 36 et suivants, d'une parcelle de terrain du domaine national située au Km 11 de la Route de Rufisque, d'une contenance de cinq mille trois cent neuf (5.309) mètres carrés, en vue de son attribution par voie de bail à la Société Africaine de Bois (SAB).

Art. 2. – Est prononcée la désaffectation dudit terrain.

Art. 3. – Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'exécution du présent décret.

DECRET n° 2007-566 en date du 30 avril 2007 prescrivant l'immatriculation au nom de l'Etat d'une parcelle de terrain du domaine national sise à Tivaouane Peulh, d'une superficie de cinquante (50) hectares, en vue de son attribution par voie de bail au profit de la société « Groupe NABI » pour la construction d'un programme de logements du « Plan JAXAAY », prononçant sa désaffectation, fixant le montant des indemnités dues aux occupants et ordonnant le paiement ou la consignation, autorisant l'Etat à prendre possession du terrain en cause.

Article premier. – Est prescrite l'immatriculation au nom de l'Etat du Sénégal, dans les formes et conditions prévues au titre II du décret n° 64-573 du 30 juillet 1964, notamment en ses articles 29, 36 et suivants, d'une parcelle de terrain du domaine national sise à Tivaouane Peulh, d'une superficie de cinquante (50) hectares, en vue de son attribution par voie de bail au profit de la société « Groupe NABI » pour la construction d'un programme de logements du « Plan JAXAAY » :

Art. 2. – Est prononcée la désaffectation de ladite parcelle de terrain.

Art. 3. – Les indemnités dues aux occupants sont fixées ainsi qu'il suit :

N° d'ordre	Prénoms et Nom	Valeur impenses Urbanisme	Valeur impenses Agriculture	Valeur Eaux et Forêts	Valeur Totale
1	Fatou Thioune			4.500.000	4.450.000
2	Abou Ka n° 1			2.412.000	2.412.000
3	Amadou S.				
4	Issa Ka				225.000
5	Ndèye Ndiaye				
6	Cheikh Sy				
7	Boubou Sow				
8	B. Dossou Gouin				
9	Gaya Bâ				
	Oumar Ka				
10	Ousmane Dramé			920.000	920.000
11	Ousmane Dia			184.000	184.000
12	Fodé Cissokho				12.110.214
13	S. Iyemoune Souaré			400.000	400.000
14	Aly Bâ n° 1			3.368.000	368.000
15	Doudou Bâ			80.000	80.000
16	Aly B.				
17	Doudou Sow				
18	Abdou Aziz Bâ				
19	Bame				
20	Moussa Diall				

N° d'ordre	Prénoms et Nom	Valeur impenses Urbanisme	Valeur impenses Agriculture	Valeur Eaux et Forêts	Valeur Totale
21	Dame Sylla				
22	Aboubahar Sow		270. 000	640. 000	1. 345. 000
23	Souleymane Souaré			400. 000	940. 000
24	Aly Bâ				2. 090. 000
25	Ousmane Dramé				292. 500
26	Issa Kâ n° 2				
27	Momar Dieng				
28	Alioune B. Diédhiou				
29	Pascal Diouf				
30	Chérif Souaré	2. 250. 000	150. 000	18 056 000	20 456 000
31	Mamadou Amath Wone	1. 110. 000	32. 000	1. 328. 000	2. 470. 000
32	Djiby Sy	300. 000			300. 000
33	Salla Sow			112. 000	112. 000
34	Djibril Bâ	3. 285. 000	832. 000	1. 476. 000	5. 017. 000
35	Abdou Faye	3. 225. 000	1. 637. 500		4. 922. 000
36	Ass Diallo	4. 072. 326	1. 287. 500	760. 000	6. 119. 826
37	Diaka Dème	475. 000	72. 000	648. 000	1. 195. 000
38	Doudou Cissé	952. 500		312. 000	1. 264. 500
39	Ousmane Cissé	1. 449. 800			1. 449. 800
40	Malick Guèye	108. 000			108. 000
41	Assane Diallo			1. 600. 000	1. 600. 000
42	Félix Dione			1. 600. 000	1. 600. 000
43	Vieux Fall			1. 600. 000	1. 600. 000
44	Ousmane Sow	630. 000		104. 000	734. 000
45	Naomi			16. 000	16. 000
46	Alex Mbengue	7. 272. 983			10. 401. 983
47	Mamadou Ndoye	1. 237. 500	1. 747. 500	600. 000	3. 585. 000
48	Abdoulaye Ndiaye	15. 512. 350	1. 740. 000	1. 288. 000	18. 540. 350
49	Aminata Sow	810. 000	179. 000	538. 000	1. 527. 000
50	Mamadou Bnaldé	12. 488. 395	757. 000	776. 000	14. 021. 390
51	Djibril Sow			128. 000	128. 000
Totaux partiels		71. 751. 732	11. 530. 100	43. 790. 000	
Total global :		127 071 832 francs CFA			

Art. 4. – Lesdites indemnités seront payées aux ayants droit par le Receveur des Domaines de Dakar.

Art. 5. – L'Etat du Sénégal est autorisé à prendre possession de l'assiette foncière nécessaire à la réalisation du projet.

Art. 6. – Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire et le Ministre du Patrimoine Bâti, de l'Habitat et de la Construction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES

*ARRETE MINISTERIEL n° 2556 en date du 2 juin 2007 fixant les couleurs
et les symboles des bulletins de vote à l'occasion des élections législatives du 3 juin 2007*

Article premier. – Les couleurs et les symboles des bulletins de vote des listes de candidats aux élections législatives du 3 juin 2007, sont fixés comme suit :

N° d'ordre	Listes	Couleur	Symbole
1	Alliance Jël Jël	GRISE Ecritures noires	UNE CLE NOIRE Orientée sens sud-est / nord-ouest
2	Rassemblement des Ecologistes du Sénégal « les Verts » (R.E.S. « les Verts »)	VERTE Ecritures jaunes	UNE FLEUR DE TOURNESOL
3	Mouvement de la Réforme pour le Développement social (M.R.D.S.)	VERTE et BLANCHE en carrelage	CROISSANT BLANC portant la mention MRDS en vert encerclant une ROUE verte divisée en sept parties
4	Front pour le Socialisme et la Démocratie – Benno Jubel (F.S.D./B.J)	BLANCHE Ecritures noires	Un POINT FERME avec l'index levé, encadré par le slogan ALLAHOU WAHIDOUN et le sigle du parti F.S.D./B.J
5	Rassemblement pour le Peuple (RP)	BLANCHE Ecritures vertes	Dans un cercle vert DEUX MAINS de couleur noire levées vers le ciel avec le sigle RP en blanc entre les deux. En bas et autour du cercle les mentions RASSEMBLEMENT POUR LE PEUPLE et SOLIDARITE – DEVELOPPEMENT- PROSPERITE
6	La Convergence pour le Renouveau et la Citoyenneté (C.R.C.)	BLANCHE Lisé rouge bordeaux et écritures noires	Une MARMITE sur le feu
7	Rassemblement Patriotique Sénégalais / Jammi Rewmi (R.P.S. J.R)	BLEU CIEL Ecritures noires	Une TETE DE CHEVAL
8	Coalition And Delar Sénégal	JAUNE OR Ecritures noires	Une GRANDE ETOILE NOIRE entourée de CINQ PETITES ETOILES NOIRES
9	Coalition Jakku Défaraat Sénégal	VERTE et BLANCHE Ecritures vertes sur la partie blanche et blanches sur la partie Verte	Un CERCLE VERT avec au centre une COLOMBE BLANCHE en envol
10	Coalition Waar Wi	BLANCHE Ecritures bleues et un liséré bleu autour du bulletin	Un DROMADAIRE
11	Coalition Sopi 2007	JAUNE MAÏS Ecritures bleues	Un EPI DE MIL
12	Parti Social Démocrate / Jant Bi (P.S.D./J.B)	BLANCHE avec un soleil ardant jaune au milieu du bulletin Ecritures noires	Le SOLEIL
13	Parti Socialiste – Authentique (P.S – A)	BLANCHE écritures rouges	DEUX MAINS OUVERTES portant LA CARTE DU SENEGAL en vert
14	Union Nationale Patriotique (U.N.P)	ROUGE et JAUNE Ecritures rouges	Un CHEVAL BLANC

ARRETE n° 2570 M.INT.CL-DAGAT-DEL-ASE en date du 2 mai 2007 portant autorisation d'une association étrangère dénommée : Association Espagnole d'Ecotourisme actif « campamentos solidarios » (AEEACS)

Article premier. – Est autorisée la création d'une association étrangère dénommée : Association Espagnole d'Ecotourisme actif « campamentos solidarios » AEEACS, dont le siège social se trouve établi à Mbour, Carrefour Saly.

Art. 2. – Cette association devra être gérée et administrée conformément aux statuts déposés au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales.

Art. 3. – Le Présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera.

ARRETE n° 2571 M.INT.CL-DAGAT-DEL-AS en date du 2 mai 2007 portant autorisation d'une association étrangère dénommée : Association Children's Hope International – Senegal.

Article premier. – Est autorisée la création d'une association étrangère dénommée : Association Children's Hope International – Senegal, dont le siège social se trouve établi à Fass Delorme 1, villa n° 1, à Dakar.

Art. 2. – Cette association devra être gérée et administrée conformément aux statuts déposés au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales.

Art. 3. – Le présent arrêté sera enregistré communiqué et publié partout où besoin sera.

MINISTERE DE L'ECONOMIE MARITIME

ARRETE INTERMINISTERIEL n° 2260 en date du 13 avril 2007 portant réglementation de l'importation de produits halieutiques

Article premier. – Le présent arrêté a pour objet de définir les conditions du contrôle sanitaire et documentaire des produits halieutiques importés.

Art. 2. – Aux fins du présent arrêté, la structure compétente désignée pour effectuer le contrôle sanitaire et la certification des produits de la pêche et de l'aquaculture importés ou destinés à l'exportation, est la Direction des Industries de Transformation de la Pêche du Ministère chargé de la pêche.

Art. 3. – Est considéré comme importé, tout produit halieutique originaire d'un pays tiers et introduit au Sénégal par voie maritime, aérienne ou terrestre, ou tout produit pêché et/ou débarqué par un navire battant pavillon étranger.

Art. 4. – L'importation de produits halieutiques doit faire l'objet d'une déclaration préalable adressée à la Division des Inspections et du Contrôle de la Direction des Industries de Transformation de la Pêche.

Art. 5. – Le formulaire de déclaration préalable, dont le modèle figure en annexe, doit comporter toutes indications permettant d'identifier l'importateur, le fournisseur, le moyen de transport, l'origine, le traitement technologique, la dénomination des espèces et la quantité de la cargaison. La déclaration doit être datée et dûment signée par l'importateur et visée par la Division des Inspections et du Contrôle.

Art. 6. – Tout débarquement de cargaison doit être précédé d'une inspection sanitaire sur les produits concernés, effectuée par la Division des Inspections et du Contrôle sur demande de l'importateur.

Tout produit traité et conditionné par un établissement d'un pays tiers, doit être accompagné d'un certificat sanitaire de l'autorité compétente du pays d'origine et de la facture du fournisseur.

Dans le cas d'un produit pêché et /ou débarqué par un navire battant pavillon étranger, la demande d'inspection sanitaire doit être accompagnée d'un manifeste d'entrée provisoire.

Art. 7. – Les opérations de dédouanement des cargaisons ne peuvent être effectuées que sur la base :

- d'un certificat de contrôle d'origine et de salubrité délivré par la Division des Inspections et du Contrôle de la Direction des Industries de Transformation de la Pêche ;

- et d'une Déclaration d'Importation de Produits Alimentaires (DIPA) visée par les services compétents du Ministère chargé du Commerce.

Pour des besoins de statistiques, les services de la douane doivent transmettre, par tous moyens, une copie de manifeste définitif à la Direction des Industries de Transformation de la Pêche dans les 15 jours qui suivent son établissement.

Art. 8. – Sans préjudice d'autres dispositions applicables en la matière, les infractions aux règles prescrites par le présent arrêté sont punies des peines prévues par la loi n° 66-48 du 27 mai 1966 relative au contrôle des produits alimentaires et à la répression des fraudes et par le décret n° 69-132 du 12 février 1969 relatif au contrôle des produits de la pêche.

Art. 9. – Le Directeur général des Douanes, le Directeur des Industries de Transformation de la Pêche et le Directeur du Commerce intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

ARRETE MINISTERIEL n° 1598 METFP-DC-CT2
*en date du 13 mars 2007 portant création et
fixant les règles d'organisation et de fonctionne-
ment du Centre de Formation Professionnelle de
Baila.*

Article premier. - Il est créé à Baila, dans le département de Bignona, un centre dénommé Centre de Formation Professionnelle de Baila.

Ce Centre est placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle.

Art. 2. - Le Centre de Formation Professionnelle (CFP) de Baila a pour vocation :

- d'assurer la formation initiale des jeunes dans les domaines de la menuiserie bois, de la menuiserie métallique, du rotin vannerie, du batik, de la couture, de la transformation de fruits, de la savonnerie, etc.
- d'assurer la formation modulaire des personnes de tout âge souhaitant s'insérer dans la vie active ;
- de donner une qualification professionnelle aux jeunes ;
- d'assurer la formation continue et le perfectionnement des employés ;
- d'effectuer des prestations de services.

Art. 3. - Le Centre de Formation Professionnelle de Baila est dirigé par un Directeur, assisté d'un Chef des travaux, d'un Intendant et d'un Surveillant général.

Art. 4. - Le Directeur du CFP de Baila est nommé par le Ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle.

Le Directeur est chargé de l'administration et de la gestion du centre. Il détermine, coordonne et contrôle l'exécution de toutes les activités du centre.

Art. 5. - Les critères de nomination et les attributions du Chef des travaux, de l'Intendant et du Surveillant général restent conformes à ceux prévus par les textes et les règlements en vigueur dans les établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle.

Art. 6. - l'Organisation interne et les modalités de fonctionnement du centre, la détermination des horaires et des programmes des différentes filières, se feront conformément à la réglementation en vigueur dans les établissements de formation professionnelle.

Art. 7. - Les ressources du centre proviennent :

- du budget de l'Etat ;
- des droits d'inscription des élèves ;
- des subventions, dons et legs des collectivités locales et des partenaires sénégalais et étrangers ;
- des activités et prestations de services du centre.

Art. 8. - Le présent arrêté qui prend effet à partir de sa date de signature, sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

ARRETE MINISTERIEL n° 1599 METFP-DC-CT2
*en date du 13 mars 2007 portant création du Cen-
tre Sectoriel de Formation Professionnelle aux métiers
des Industries agroalimentaires CSFP-IAA.*

Article premier. - Il est créé un centre sectoriel de formation professionnelle technique au Ministère de l'Enseignement technique et de Formation professionnelle dénommé Centre Sectoriel de Formation Professionnelle aux métiers des Industries.

Art. 2. - Le Centre vise à permettre aux entreprises du secteur agroalimentaire d'accroître leur compétitivité vis-à-vis des marchés régionaux et internationaux par la qualification des ressources humaines en leur proposant :

- des formations qui tiennent compte des besoins et de l'évolution du secteur ;
- des actions d'assistance et de conseil pour les entreprises du secteur.

Art. 3. - Le Centre a pour objet d'assurer des formations professionnelles initiales et continues ainsi que des prestations de services au profit des entreprises et des personnes physiques.

Art. 4. - le Centre est un patrimoine public qui dispose d'une autonomie administrative, financière et de gestion.

Art. 5. - la gestion du CSFP-IAA fait l'objet d'une délégation de service public avec les professionnels du secteur des industries agroalimentaires en partenariat avec les représentants de l'Etat.

Une convention de délégation de service public indique les obligations réciproques des parties et comprend un cahier des charges.

Art. 6. - Le centre est géré par un Conseil d'Administration composé selon le principe du partenariat public-privé, avec une prédominance des professionnels du secteur agroalimentaire.

La présidence du Conseil d'Administration est confiée à un représentant des professionnels du secteur agroalimentaire.

Le Conseil d'Administration a pour mission de définir les orientations stratégiques et de veiller au contrôle de leur réalisation.

Art. 7. - Le Centre est dirigé par un Directeur désigné par le Conseil d'Administration et nommé par arrêté du Ministre de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle.

Art. 8. - Les ressources financières du centre sont constituées :

- des ressources provenant du budget de l'Etat ;
- des paiements effectués par les entreprises pour les prestations réalisées à leur profit ;
- des droits d'inscriptions des stagiaires dans le cadre de la formation initiale ;
- de la subvention ou des dotations de l'Etat ;
- des fonds en provenance des partenaires au développement dans le cadre de conventions conclues avec l'Etat ;
- des fonds de formation continue ;
- des dons et legs.

Art. 9. - Les ressources de provenance publique du Centre peuvent être domiciliées dans des comptes ouverts auprès des établissements financiers du Sénégal sur autorisation du Ministre de l'Economie et des Finances.

La comptabilité du centre est tenue suivant les règles de la comptabilité privée en vigueur au Sénégal.

Art. 10. - Les opérations financières du centre sont soumises à un contrôle assuré par :

- les organes de contrôle de l'Etat ;
- un ou deux commissaires aux comptes choisis par le Conseil d'Administration.

Art. 11. - Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers).

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : BATITAYE.

Objet :

- unir les membres animés d'un même idéal et de créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- développer et de diffuser la culture africaine et celle de la Casamance en particulier ;
- développer les échanges culturels entre le Sénégal et les pays amis du Sénégal.

Siège social : Thiaroye Tableau Tivaouane, villa n° 105, Dakar.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargés de l'administration et de la direction de l'association

MM. Moustapha Coly, *Président* ;

Arfang Malang Coly, *Secrétaire général* ;

Sékou Bacary Sonko, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 12.977 MINT-CL-DAGAT-DEL-AS en date du 17 juillet 2007.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'Association : Association Ndangane FOOT-CENTER.

Objet :

- de promouvoir, le sport, la culture, l'éducation, la formation, la santé communautaire et l'action sociale ;
- d'oeuvrer pour le développement à travers les différents domaines d'activités (agriculture, élevage, environnement, insalubrité, hydraulique, pêche, infrastructure, etc...).

Siège social : Aux Abattoirs Kaolack - villa n° 2344

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargés de l'administration et de la direction de l'association

MM. Fodé Touré, *Président* ;

Mamadou Jaraaf Marone, *Secrétaire général* ;

Mamadou Lamine Thiaré, *Trésorier général*

Récépissé de déclaration d'association n° 109 GR.KL en date du 14 septembre 2007.

Etude de M^{re} Amadou Moustapha Ndiaye
& Aïda Diawara Diagne *notaires associés*
83, Boulevard de la République
Immeuble Horizons 2^e étage - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 4.391-DG, reporté sous le n° 2.589-R, appartenant à M. El Hadji Abdoul Aziz Ngom. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 4.391-DG, reporté sous le n° 5.502-DK, appartenant à M. Abdoulaye Diop. 2-2

Etude de M^{re} Serigne Mbaye Badiane, *notaire*
5-7 Avenue Calixte, 1^{er} étage - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 2.121-DP, appartenant au sieur Moïse rierre Alexandre Rémy Gomis, époux commun en biens de la dame Alice Elisabeth Khadiatou Dièye. 2-2

Etude de M^{re} Saër Lô Thiam
avocat à la cour
1, Place de l'Indépendance,
Immeuble Allumettes, 3^e étage - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 1.640- de Thiès, appartenant à M. Cheikh Ndiaye. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 2.128-TH, appartenant au sieur Ousmane Alioune Sylla. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 2.506-TH, appartenant au sieur Eissa Basse et à la dame Félicia Ndiaye Basse. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 3.630-TH, appartenant à la dame Maty Dièye. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 8.807-DG, devenu depuis le titre foncier n° 6.293-DK, appartenant à ce jour exclusivement au sieur Salla Amat. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie des titres fonciers n° 6.011-GRD et n° 3.783-DG, appartenant à M. Mohamed Sidy Moctar Cissé. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 10.714-DG, appartenant à M. Amadou Lamine Ndiaye. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 3.681-TH, appartenant au sieur Abdoulaye Diagne. 1-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 14 894-DG, reporté au livre foncier de Grand-Dakar sous le n° 12.077-GK1, appartenant au sieur Pierre Bankole. 1-2